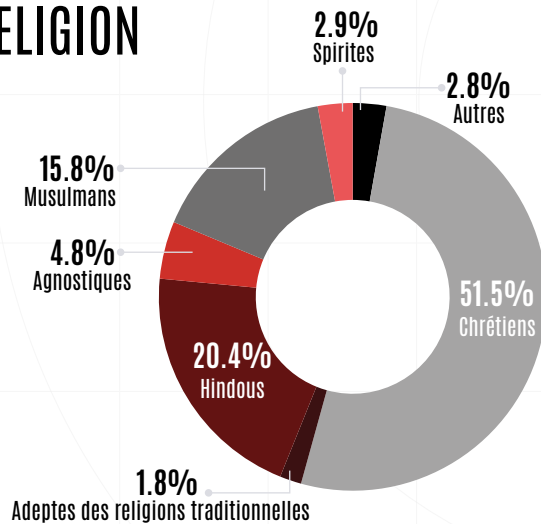




# SURINAME

## RELIGION



Population

**577,752**



PIB par habitant

**13,767 US\$**



Surface

**164 Km<sup>2</sup>**



Indice de Gini\*

**57.6**

\*Inégalité économique

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Dans le préambule de la Constitution<sup>1</sup>, le peuple surinamais reconnaît que, inspiré par l'amour pour son pays et la croyance en « la puissance du Tout-Puissant », il est de son « devoir d'honorer et de garantir les principes de liberté, d'égalité et de démocratie, ainsi que les droits et les libertés fondamentales de l'homme ».

L'article 8, alinéa 2, de la Constitution dispose que nul ne doit faire l'objet de discrimination fondée sur sa naissance, son sexe, sa race, sa langue, sa religion, son éducation, ses opinions politiques, sa position économique ou tout autre statut.

Selon la Constitution, chacun a droit à la liberté et à la sécurité personnelles (article 16, alinéa 1er), à la liberté de religion et de philosophie de vie (article 18), à la liberté d'association et de rassemblement pacifiques (article 20) et à la protection de l'intégrité morale (article 9, alinéa 1er) dans les domaines de l'ordre public, de la sécurité et de la santé, comme le prévoit la loi (article 21, alinéa 2).

Conformément à l'article 10, chacun a le droit de dépo-

ser plainte devant un juge indépendant et impartial si ses droits et libertés sont violés.

Les droits des travailleurs sont garantis à l'article 28, sans discrimination liée à l'âge, au sexe, à la race, à la nationalité, à la religion ou aux croyances politiques.

L'objection de conscience est reconnue à l'article 180, alinéa 5, comme un motif valable pour refuser de faire son service militaire obligatoire.

Les organisations religieuses doivent s'inscrire auprès du Ministère de l'Intérieur si elles veulent un soutien financier du gouvernement, dont une allocation du gouvernement pour les membres du clergé. Pour s'inscrire, les groupes religieux doivent indiquer les coordonnées, l'histoire et l'organisation du groupe, ainsi que l'emplacement de leurs lieux de culte.<sup>2</sup>

L'instruction religieuse n'est pas autorisée dans les écoles publiques. Le gouvernement paie les salaires des enseignants et finance les frais d'entretien des écoles gérées par des groupes religieux.<sup>3</sup>

Le code pénal punit ceux qui, publiquement et par tout moyen, fomentent ou promeuvent la discrimination fondée

sur la religion ou les croyances.<sup>4</sup>

Le Vendredi Saint, Pâques, Diwali et Noël sont jours fériés nationaux.<sup>5</sup>

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

En juillet 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, le diocèse catholique de Paramaribo (Suriname) a publié un protocole général pour les activités de l'Église, y compris en ce qui concerne la liturgie. Les sacrements tels que la Première Communion et la Confirmation ont été reportés jusqu'à nouvel ordre. D'autres sacrements ont pu continuer d'être administrés dans le cadre des limitations établies.<sup>6</sup>

Aucune source locale (gouvernement, Églises, médias locaux) n'a fait état d'épisodes d'intolérance ou de discrimination à motivation religieuse.

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Les perspectives au Suriname sont bonnes pour la liberté religieuse. Aucun cas d'intolérance religieuse n'a été signalé au cours de la période faisant l'objet du présent rapport (2018-2020). La situation de la liberté religieuse n'a pas changé depuis 2018.

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Suriname 1987 (rev. 1992), Constitute Project, [https://www.constituteproject.org/constitution/Surinam\\_1992?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Surinam_1992?lang=en)
- 2 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/suriname/>
- 3 Ibid.
- 4 Ibid.
- 5 Bank Holidays of the world, [http://www.bank-holidays.com/country/Surinam\\_167.htm](http://www.bank-holidays.com/country/Surinam_167.htm)
- 6 Diocese of Paramaribo, 5 juillet 2020, <https://www.bisdopparamaribo.org/nieuws-rss-feed/425-protocol-voor-de-liturgie-en-andere-kerkelijke-activiteiten>